

CANACCORD Genuity

GRUPE CANACCORD GENUITY INC.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

SELON LES PROCÉDURES DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

Avis important concernant la disponibilité des documents relatifs à la procuration pour l'assemblée générale annuelle de 2014 qui se tiendra à Toronto, en Ontario, le mercredi 6 août 2014 à 10 heures (heure de Toronto)

Le Groupe Canaccord Genuity Inc. vous offre la possibilité de consulter sa circulaire d'information (« circulaire d'information ») concernant son assemblée générale annuelle par Internet, plutôt que de vous en envoyer un exemplaire imprimé par la poste. Cette façon de faire est plus respectueuse de l'environnement, car elle contribue à réduire l'utilisation de papier ainsi que les coûts d'impression et d'envoi des documents aux actionnaires. Les actionnaires qui ont des questions à propos de l'avis et de l'accès peuvent appeler l'agent des transferts de la Société, Services aux investisseurs Computershare Inc., au numéro sans frais +1 866 964 0492 (ou, pour les porteurs à l'extérieur du Canada et des États-Unis, au +1 514 982 8714), ou visionner la vidéo éducative, au www.computershare.com/noticeandaccessvidfr.

Le présent avis fournit les détails relatifs à la date, à l'heure et au lieu où se tiendra l'assemblée générale annuelle, y compris les sujets qui feront l'objet d'un vote lors de l'assemblée et les instructions sur la manière d'obtenir une version en ligne de la circulaire d'information ou de demander un exemplaire imprimé de celle-ci. Le formulaire de procuration, le formulaire d'instructions de vote ou l'autre document relatif au vote dont vous aurez besoin pour voter par procuration accompagne le présent avis.

Avis est donné par la présente que l'assemblée générale annuelle de 2014 (l'« assemblée générale annuelle ») du Groupe Canaccord Genuity Inc. (la « Société ») se tiendra :

QUAND : Mercredi 6 août 2014 à 10 heures (heure de Toronto)

OÙ : Au TMX Broadcast Centre, 130 King Street West, Toronto (Ontario)

aux fins suivantes :

Élection des administrateurs : Les actionnaires devront établir le nombre d'administrateurs et élire les administrateurs pour l'exercice à venir. Les renseignements à propos de l'élection des administrateurs se trouvent à la rubrique « Élection des administrateurs », qui commence à la page 6 de la circulaire d'information.

Nomination des auditeurs : Les actionnaires devront nommer à nouveau Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs de la Société pour l'exercice à venir et autoriser les administrateurs à fixer leurs honoraires. Les renseignements à propos de la nomination d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. se trouvent à la rubrique « Nomination des auditeurs », à la page 10 de la circulaire d'information.

Autres questions : Les actionnaires pourraient avoir à examiner toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou tout report ou ajournement de l'assemblée. Les renseignements sur le pouvoir de vote discrétionnaire à l'égard de chacune de ces autres questions se trouvent à la rubrique « Dispositions relatives à l'exercice des droits de vote visés par les procurations », à la page 4 de la circulaire d'information.

VEUILLEZ EXAMINER LA CIRCULAIRE D'INFORMATION AVANT DE VOTER

Où consulter les documents concernant l'assemblée?

Nous vous rappelons de consulter tous les renseignements importants contenus dans la circulaire d'information et les autres documents relatifs à la procuration **avant** de voter. La circulaire d'information et les autres documents pertinents sont accessibles en ligne, au www.sedar.com, ou au www.envisionreports.com/Canaccord2014AGM.

Comment obtenir un exemplaire imprimé de la circulaire d'information?

Vous pouvez demander qu'un exemplaire imprimé de la circulaire d'information et du rapport annuel de la Société (y compris les états financiers annuels audités et le rapport de gestion) vous soient envoyés sans frais par courrier ordinaire. Vous pouvez en faire la demande, jusqu'à un an après la date de dépôt de la circulaire d'information sur SEDAR, en téléphonant sans frais au +1 888 250 3375 (ou, pour les porteurs à l'extérieur du Canada et des États-Unis, au +1 416 869 7293). Dans le cas d'une demande soumise avant la date de l'assemblée générale annuelle, un exemplaire imprimé vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Par conséquent, pour recevoir la circulaire d'information avant la date limite de dépôt des procurations (expiration du délai de réception des procurations) pour l'assemblée générale annuelle, vous devriez faire votre demande avant 17 heures (heure de Toronto), le vendredi 25 juillet 2014. Pour recevoir la circulaire d'information avant l'assemblée générale annuelle, vous devriez faire votre demande avant 17 heures (heure de Toronto), le mercredi 30 juillet 2014. Pour les demandes faites le jour de l'assemblée générale annuelle ou après que celle-ci a eu lieu, un exemplaire imprimé vous sera envoyé dans les dix jours ouvrables suivant la réception de votre demande.

Comment exercer les droits de vote rattachés à mes actions?

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE VOUS NE POUVEZ PAS VOTER EN RETOURNANT LE PRÉSENT AVIS. Si vous ne pouvez assister à l'assemblée générale annuelle, vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions en suivant les directives sur le formulaire de procuration, le formulaire d'instructions de vote ou sur un autre document relatif au vote ci-joints, dont celles concernant le moment et l'endroit auxquels le formulaire de procuration, le formulaire d'instructions de vote ou l'autre document relatif au vote doit être transmis, et la façon dont les directives de vote seront fournies. **Veillez porter une attention particulière à la date limite de soumission des instructions de vote.** Cette date pourrait être **avant** la date limite de dépôt des procurations (soit 17 heures (heure de Toronto), le vendredi 1^{er} août 2014).

La Société se réserve le droit d'accepter les procurations reçues en retard ou de renoncer à exiger le respect du délai de réception des procurations, avec ou sans avis, sans toutefois avoir l'obligation d'accepter ou de refuser une procuration quelconque reçue en retard.

Les présents documents destinés aux porteurs de titres sont envoyés aux propriétaires inscrits et propriétaires non inscrits des titres. Si vous êtes un propriétaire non inscrit et que l'émetteur ou son mandataire vous a transmis directement les présents documents, vos nom et adresse et les renseignements concernant les titres que vous détenez ont été obtenus auprès de l'intermédiaire qui les détient pour votre compte conformément aux exigences réglementaires applicables en matière de valeurs mobilières.